



Arrêté

N°2020-0069
FERMETURE DE L'ACCÈS DU
PONTON DE MISE A L'EAU DU PORT
DE MINDIN

Le Maire de Saint-Brevin-Les-Pins,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'état dégradé du ponton de mise à l'eau du port de Mindin constitue un risque pour les personnes, il y a lieu d'effectuer la mise en sécurité du site,

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'assurer la sécurité des personnes, l'accès au ponton de mise à l'eau du port de Mindin est fermé, à tout usage, à compter du 17 janvier 2020, pour une durée indéterminée.

Article 2 : La signalisation est mise en place par les Services Techniques.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Messieurs les agents de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-BREVIN-LES-PINS, le 17 janvier 2020



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
Signé : Thierry DEVILLE
Pour ampliation conforme au registre,
L'Adjoint Délégué,